L'ABEILLE.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, rue Chartres.
[illegible]
NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 10 MARS 1840.

CANDIDATS WHIGS
[illegible] CONVENTION NATIONALE.
POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
Premier District Electoral.
WM. DEBUYS, d'Orléans.
Second District Electoral:
LOEUFROY BARRAS, de Lafourche.
Troisième District Electoral:
JOSEPH BERNARD, d'Est Bâton Rouge.
Quatrième District Electoral:
JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
Cinquième District Electoral:
SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDAT POUR LE CONGRES.
Premier District Congressionnel:
L'Hon. EDWARD D. WHITE.

Ce soir a lieu à la SALLE DE BAL de la rue d'Orléans l'assemblée Whig qui devait se tenir vendredi dernier. Elle a pour but d'approuver les mesures qui ont été prises par la Convention.

BONS DU TRESOR.
Le Président qui déclarait il y a trois mois à peine, pouvoir faire face " aux dépenses courantes sans nouveaux emprunts, sans nouvelles taxes," vient maintenant se rétracter et avouer " que le trésor est vide " et qu'il lui faut immédiatement une somme de cinq " millions de dollars si l'on veut que le gouvernement puisse remplir ses engagemens."

Nous avons déjà fait ressortir l'inconséquence de cette conduite pour ne rien dire de plus; aujourd'hui nous consacrerons quelques lignes à prouver que le moyen proposé pour se procurer des fonds est encore une inconséquence et si l'on veut un démenti formel donné aux théories qui ont fait leur popularité de [illegible].

Les Vancoristes ne cessent de crier depuis un demi siècle contre le système de crédit et contre l'emploi du papier comme moyen de circulation; selon eux le numéraire est le seul bon moyen de circulation, le seul légitime, le seul constitutionnel. " Qu'est-ce " que le papier de crédit de quelque nature qu'il " puisse être, disent-ils? rien que des *promesses de " payement."*

Voilà ce qu'ils disent: Voyons ce qu'ils font depuis qu'ils sont au pouvoir.

Ils triplent le nombre des banques existantes et provoquent cette extravagante émission de papier de 1835 qui a eu depuis de si funestes résultats; non contents de faire émettre du papier monnaie par leurs *pet banks*, ils créent eux-mêmes du papier de crédit sous le nom de *treasury notes*. Ainsi, ceux-là mêmes qui dénoncent le papier-monnaie comme inconstitutionnel sont les premiers à en créer avec profusion et ne peuvent faire fonctionner la machine gouvernementale qu'avec des *promesses de payement!*

Il aurait mieux valu emprunter une fois pour toutes la somme dont on avait besoin que d'émettre ainsi périodiquement des *Bons du Trésor*, portant intérêt, dont la négociation est toujours plus ou moins onéreuse pour le peuple ainsi que l'ont prouvé certaines transactions devenues publiques l'an dernier par l'indiscrétion d'une des parties intéressées.

Toujours est-il que l'inconséquence des Vancoristes est palpable puisqu'il est établi par les faits que leurs professions de foi et leurs actes sont en parfaite contradiction.

Partant on doit en conclure que ce parti manque de bonne foi et ne mérite aucune confiance.

DÉPRÉCIATION DES PROPRIÉTÉS.
Les Vancoristes veulent absolument réduire la valeur des propriétés de toute nature, et malheureusement il faut convenir qu'ils n'y réussissent que trop, ainsi qu'on peut s'en apercevoir en comparant la valeur actuelle des propriétés avec celles qu'elles avaient il y a quatre ans. Ils pensent sans doute par ce moyen faire de l'agrarianisme, mais ils ne songent pas que cette diminution doit en définitive peser de tout son poids sur les plus petits propriétaires, c'est-à-dire sur les masses.

Le riche peut, à la rigueur, supporter cette diminution de valeur, et de deux cent mille piastres, par exemple, être réduit à cent mille, sans en éprouver une bien grande gêne; l'homme de médiocre fortune, au contraire, ne le peut et les petits propriétaires encore moins: celui qui de six mille piastres, par exemple, serait réduit à cinq, devrait s'imposer de rudes privations et celui qui de quatre serait réduit à deux, toucherait à la misère.

Le raisonnement de nos modernes *niveleurs* ressemble absolument à celui des ministres anglais qui prétendaient, au rapport de Paul Louis, que si chacun donnait la moitié de sa fortune à l'Etat, le rapport des fortunes demeurant le même, personne ne serait appauvri: comme si toutes les maisons d'une ville s'enfonçaient d'un étage rien ne serait changé puisque la proportion resterait toujours la même. Et la même réponse peut leur être faite: " Oui pour vous, messieurs des étages supérieurs, dit le peuple, mais nous " serions enterrés, nous."

VIRGINIE.—La Convention whig s'est ajournée au 25 courant, après avoir formé un ticket électoral et pris les meilleures mesures pour assurer un triomphe aux élections. L'impression de 50,000 exemplaires de l'adresse adoptée par la Convention a été votée et ces exemplaires seront distribués partout.

Le dîner à M. Clay à Richmond a été fort brillant. Douze à quinze cents personnes y ont assisté. D'après le *Richmond Whig*, le discours adressé par M. Clay à cette grande assemblée, est la plus belle et la plus éloquente allocution qui ait jamais été prononcée dans cette ville.

PENNSYLVANIE.—Le *Chronicle* de Harrisbourg, après avoir parlé de l'union et de la parfaite cordialité des Whigs dans la Convention d'Etat, ajoute: " Nous n'avons plus d'obstacles sur notre route; notre victoire est assurée pour l'élection; personne n'en saurait plus douter. Nous le disons dans toute la sincérité de notre cœur, la Pennsylvanie donnera à Harrison, une plus forte majorité qu'aucun autre Etat de l'Union."

Que diront de cette déclaration l'Ohio et l'Indiana.

NEW-YORK.— Il y a eu à New-York une grande assemblée de négociants, dans le but d'adresser un mémoire au Congrès [illegible] législature nationale [illegible] faillites.

Les journaux de [illegible] l'Abeille. Rien de mieux, mais nous [illegible] double reconnaissance, s'ils voulaient [illegible] plus souvent nous donner crédit de leurs emprunts. C'est chose si simple et si facile; et d'ailleurs on y trouve l'avantage de ne pas commettre la singulière bévue d'une *gazette* qui se publie dans une ville du [illegible] Etat. Nous empruntons dernièrement à l'*Austin City Gazette* un paragraphe sur M. de Saligny, ministre de France au Texas,—et nous avons soin d'en citer la source, eh! bien, pour ne point nous en donner crédit, la susdite gazette oublie même le lieu de la scène, et M. de Saligny se trouve transporté, sans le savoir, *d'Austin à Bâton-Rouge* "où il est présenté aux deux chambres du congrès et dûment reconnu par son Excellence le Président, comme chargé d'affaires de la cour de France." Que dites-vous de la plaisanterie?

TIVOLI LOUISIANAIS.
On ne peut plus douter maintenant du succès du *Tivoli Louisianais*. Les listes de souscription se couvrent rapidement des signatures de l'élite de notre population. Ce sera décidément le point de réunion de la bonne société pour les beaux jours du printems.

M. ALEXANDRE VATTEMARE.—Nous avons déjà dit quelques mots du projet d'échange de M. Vattemare, et nous comptons revenir plus tard à loisir sur ce sujet. En attendant, il nous est impossible de ne pas dire quelques mots de la magnifique collection de dessins et d'autographes que possède cet estimable artiste. Cette collection est unique dans son genre, elle est le fruit des longs voyages que M. Vattemare a entrepris avec tant de courage et de persévérance pour la propagation de son système d'échange. Partout où il a passé, il a obtenu des artistes le plus en renom un dessin original, une gouache, une aquarelle &c., des hommes les plus distingués un spécimen de leur écriture; et pour cette branche spéciale de sa collection, il ne s'en est pas tenu aux vivans, il a recueilli tout ce qu'il a pu d'autographes [illegible] les plus remarquables [illegible] M. Vattemare [illegible] collection [illegible]

[illegible] à côté d'un croquis de Wilkie, de Reynolds ou de tout autre peintre anglais, une ébauche moscovite [illegible] au fond de la Russie ou bien d'une vignette éclose en France ou d'une de ces admirables esquisses de l'école de Munich ou de Dusseldorf. Dans cet album, tous les pays de l'Europe ont de nombreux représentants: les plus grands noms s'y trouvent à côté de noms qui grandiront; l'Asie y a fourni quelques pages et l'Amérique commence à remplir celles qui lui sont destinées. Il n'y aura pas un point du globe peut-être qui ne finisse par y apposter son contingent, et cet album, déjà si riche, deviendra, si l'on peut s'exprimer ainsi, une statistique de l'Etat des arts dans toutes les parties du monde. Nous le répétons, c'est une des plus belles curiosités artistiques que nous connaissions, et bien heureux qui sera admis à en parcourir les nombreux trésors!

M. Vattemare du reste n'a pas voulu que sa collection, n'appartint exclusivement qu'à lui ou aux personnes assez heureuses pour être admises à la voir: il en a détaché quelques-unes des pages remarquables, les a fait lithographier avec un soin tout particulier et en a composé l'*Album Cosmopolite*. Vous qui ne pourrez pas admirer les originaux, tachez de vous procurer l'*Album Cosmopolite* et vous aurez encore un moment de vive jouissance, si vous avez quelque goût pour les arts. Il y a d'admirables et de charmantes lithographies, il y a de nombreux *fac simile* d'autographes, et tout cela est accompagné d'explications où l'érudition se mêle fort souvent à l'esprit. L'*Album Cosmopolite* est le digne enfant de la collection de M. Vattemare.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Lundi, 9 mars 1840.

M. KENNER demande une dispense de règles pour présenter un acte qui incorpore la ville d'Unionville. Le dit bill est lu section par section et adopté.

Sur motion de M. PATTEN la Chambre s'occupe du bill pour changer l'époque des sessions de la Cour de District dans le neuvième district judiciaire et adopte le dit bill.

M. MOSS demande une dispense de règles pour que la Chambre s'occupe du bill qui autorise le transfert de certaines cas judiciaires d'un district à un autre.

M. F. D. CONRAD introduit un bill qui amende un acte relatif aux attributions du jury de police d'Est Bâton-Rouge. Première lecture du titre de ce bill.

Sur motion la Chambre s'occupe d'un message du Sénat. Elle donne son concours aux amendements du Sénat au bill incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson et du lac Pontchartrain, et à ceux de l'acte relatif à l'acte d'incorporation de la Cité de la Nouvelle-Orléans. L'un de ces amendements réduit le nombre des membres du Conseil Général à 12, quatre pour chaque municipalité, et la présidence de ce Conseil sera à chaque réunion dévolue par le scrutin à l'un des membres.

M. LOCKETT s'oppose à l'adoption de cet amendement. Les municipalités, dit-il, sont sous la loi actuelle aussi bien qu'elles peuvent le désirer. Les membres du Conseil Général sont en rapports intimes avec ceux des conseils municipaux. Faire du Conseil Général un corps distinct, c'est vouloir le priver des avantages qu'il tire de son organisation actuelle; d'après l'amendement proposé, les membres du Conseil deviendront tout-à-fait étrangers aux intérêts des différentes municipalités.

M. GAIENNIE dit qu'il a été membre du Conseil avant et depuis la division de la Cité; il est donc au fait du sujet. Le Conseil Général est investi de pouvoirs fort peu étendus. Un des grands inconvénients du Conseil Général dans l'état où il se trouve aujourd'hui, est celui-ci: la 1ère. municipalité a 24 membres, ce qui constitue la majorité du Conseil.

M. C. M. CONRAD prend la parole:—Il semble que les représentans de la Cité ne s'entendent point parfaitement, il veut donc dire quelques mots pour expliquer le vote qu'il compte donner sur l'amendement fait par le Sénat. Pendant l'hyver, il a entendu à différentes reprises parler de la convenance d'opérer un changement dans le genre de celui que propose l'amendement; on lui a même demandé plusieurs fois de se charger d'en faire la proposition. Il a toujours répondu à ces ouvertures que le changement voulu était trop important de sa nature pour être proposé sans qu'il y eut nécessité évidente ou au moins sans que la majorité des citoyens se fut prononcée en sa faveur; il a donc décliné l'honneur de le présenter comme membre de la Chambre, bien qu'il l'approuvât comme individu.

" Il y a quelques jours, l'un des représentans de la Cité lui a montré l'amendement et lui a dit qu'il devait être présenté par un sénateur pourvu toutefois qu'il reçut l'approbation de la délégation de la Cité, et on lui a demandé son avis à ce sujet. Il fit à cette demande la réponse qu'il avait déjà faite aux ouvertures précédentes, que bien qu'il inclinât à penser que l'amendement était un bien, il ne connaissait pas encore le désir de ses constituans à ce sujet et qu'en conséquence jusqu'à plus ample information il comptait voter contre le susdit amendement.

" La personne qui le lui avait communiqué, lui fit remarquer alors que, excepté lui M. Conrad, tous les autres représentans de la Cité donnaient à l'amendement leur approbation pleine et entière. Sur cette observation, il répondit que, la chose étant ainsi, il ne se séparerait pas de ses collègues et voterait avec eux, bien que la session lui parut bien avancée pour mettre en avant une mesure si importante. Aujourd'hui cependant il trouve que la délégation n'est pas unanime sur la mesure et dès lors il votera contre elle, bien que ce ne soit pas par les mêmes motifs qu'un de ses collègues (M. Lockett.)

" Les attributions du conseil général sont tout à fait distinctes de celles des conseils municipaux, et sont fort simples quoique importantes pour le public. Il ne partage pas l'opinion du collègue dont il vient de parler et ne croit pas que si quelque changement était fait au conseil général, il serait préférable que les membres des conseils municipaux commussent eux mêmes ceux du conseil général. Il pense au contraire que ce choix doit être laissé au peuple. D'après ces motifs, il votera donc contre l'amendement.

M. LOCKETT reprend la parole et dit qu'il repousse l'amendement parce que la délégation de la cité est divisée sur ce point. Il rappelle que l'an dernier le conseil général a établi un droit sur l'importation et sur l'exportation: La seconde municipalité a repoussé cet acte évidemment inconstitutionnel; et d'après son exemple, les deux autres ont également mis leur veto. Il demande donc le rejet de l'amendement.

M. WADSWORTH fait observer que dans la circonstance citée par l'orateur qui l'a précédé, plusieurs conseillers de la seconde municipalité faisaient partie du conseil général et qu'ils avaient voté pour le droit sur l'importation et l'exportation.

L'amendement est alors mis aux voix et adopté.

Une discussion s'élève ensuite sur les amendemens du Sénat aux bills relatifs à la tenue de la Cour Suprême dans le district occidental des Opélousas et dans le district occidental de la Louisiane, lesquels ont été fondus en un seul bill par le Sénat.

On demande le rejet de certains amendemens qui proposent pour lieu des sessions de la Cour Suprême la ville de Monroe.

M. PATTEN propose Vidalia.

M. F. D. CONRAD demande un terme pour Bâton Rouge, et soutient assez longuement sa proposition.

MM. DUNBAR et DAVIDSON prennent part au débat. Le premier prétend que si la législature fixait un troisième terme pour la Cour Suprême, il s'élèverait une question de constitutionnalité. Il demande donc le rejet de l'amendement.—Le second répond qu'il est du devoir de la législature de consulter non pas les désirs de la Cour Suprême, mais bien ceux du peuple. Quant à la question de constitutionnalité, elle ne saurait être élevée. Il vote donc pour fixer une session à Bâton Rouge.—M. Dunbar répond qu'il est loin de demander à la Chambre une loi inconstitutionnelle; il demande seulement l'amendement d'une loi aujourd'hui en vigueur.—M. Davidson répète avec plus de force ses arguments et déclare qu'il votera contre Monroe, Vidalia, Big-Creek ou autres lieux.

M. F. D. CONRAD retire alors sa motion en manifestant l'intention de la renouveler.

M. C. M. CONRAD présente à son tour quelques observations sur l'amendement qu'il assure être inconstitutionnel et déclare qu'il votera contre.

On pose la question de remplacer Monroe par Vidalia. Elle est rejetée.

M. THOMAS alors propose de mettre Bâton Rouge au lieu de Monroe, et il appuie sa motion de plusieurs remarques.

M. PHELPS repousse cette motion parce que Bâton Rouge ne lui paraît pas convenable. D'ailleurs il votera contre le bill parce qu'il est inconstitutionnel et parce qu'il ne saurait produire aucun bien pour ses constituans.

Après quelque discussion où M. RATLIFF et M. MOSS appuient la motion du représentant de Bâton Rouge, M. WILSON demande la question préalable. Cette motion est perdue, et l'on met alors aux voix celle du Général Thomas: elle est adoptée par 17 oui contre 8 non.

M. F. D. CONRAD demande que l'on substitue aux noms mentionnés dans l'amendement ceux d'Est-Feliciana, Ouest-Feliciana, Ste. Hélène, Livingston, St. Tammany et Ouest Bâton-Rouge—Adopté.

On met alors aux voix le rejet de la section ainsi amendée—13 oui—19 non. La question est en conséquence adoptée.

La Chambre alors donne son concours aux autres sections de l'amendement, tout en les mettant d'accord avec la motion amendée.

M. THOMAS, du comité de la milice, fait un rapport tendant à repousser la pétition des Carabiniers. Le rapport est adopté.

La Chambre donne son concours à l'amendement du Sénat au bill incorporant la ville de Mandeville, ainsi qu'aux amendemens au bill relatif au bureau des assesseurs de la Nouvelle-Orléans.

Le Sénat a adopté les amendements du bill sur l'abolition de l'emprisonnement pour dettes. M. [illegible] demande son renvoi [illegible] bill sur le bureau. M. DAVIDSON demande que la Chambre se conforme pas aux amendements du Sénat, adopté. M. LEWIS demande le dépôt du message du Sénat sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Le bill des améliorations intérieures est pris en considération par la Chambre formée en comité général. M. Phelps est au fauteuil.

On discute la motion de réduire à $200,000 l'appropriation faite au chemin de fer de Nashville.

M. C. M. CONRAD parle contre cette appropriation. Il croit que l'avantage qu'on retirera à conduire cette route jusqu'aux limites sud de la Floride n'équivaudra pas à la dépense. [illegible]

M. DAVIDSON [illegible] demande [illegible]

[illegible]

SENAT.—Pendant la plus grande partie de la séance, le Sénat s'occupe [illegible] du rapport et des résolutions du comité spécial contre le crédit des Etats.

Après quelques explications de M. Henderson qui a fait hier un fort long discours, M. Tallmadge se lève et parle avec beaucoup de force et d'efficacité contre les résolutions du comité: il réfute les discours de MM. Calhoun, Grundy, Benton, Allen et autres. L'honorable Sénateur entre en plein dans la défense des Etats qui ont contracté des emprunts pour en appliquer le produit à des travaux d'amélioration intérieures. Il passe en revue les mesures de l'administration dirigées contre le crédit et les intérêts de ces Etats. Il termine par quelques mots d'une remarquable éloquence sur le caractère et les mérites du Général Harrison qui doit être en 1841 le libérateur de notre pays.

Le Sénat passe outre et ajourne ce sujet à Lundi.

Dans la matinée, M. Webster présente un grand nombre de pétitions au sujet de l'esclavage. La question de la réception est présentée comme d'habitude et déposée sur le bureau.

M. Webster présente aussi un mémoire qui porte de nombreuses signatures et fait des remontrances contre l'emploi des Limiers dans la Floride; l'hon. Sénateur demande que le gouvernement s'explique clairement et sans détour sur ce sujet afin d'éclairer l'esprit public.

Le même membre présente une pétition d'un grand nombre de citoyens de la Pennsylvanie qui demandent qu'on donne au commerce américain une protection plus efficace. Il appuie fortement ce mémoire qui est renvoyé au comité des manufactures.

M. Buchanan présente des mémoires de citoyens de la Pennsylvanie qui affirment que tous les maux qui affligent aujourd'hui le pays, ont eu pour cause la réduction du tarif et qui demandent un surcroît de protection. Renvoyé au comité des manufactures.

Le même membre présente plusieurs pétitions qui demandent une loi uniforme sur les faillites, ainsi que plusieurs mémoires contre l'emploi des Limiers.

Le Vice-Président communique au Sénat un rapport du Secrétaire d'Etat au sujet des Banques employées par le Gouvernement comme dépositaires. L'impression des pièces est ordonnée.

Le comité du commerce fait son rapport sur la demande adressée par les Compagnies de vaisseaux à vapeur de l'Atlantique pour que ces batimens soient dispensés de payer des droits sur le charbon importé pour leur propre usage. Le comité déclare qu'il n'y a pas lieu à changer la loi actuelle.

M. Buchanan demande qu'on renvoie à demain la discussion sur ce sujet.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.—M. Jones, président du comité des voies et moyens, demande une dispense des règles pour proposer que le bill autorisant une émission de Bons de la Trésorerie pour une somme de cinq millions de piastres soit mis à l'ordre spécial de demain. Cette demande éprouve un refus.

La chambre en revient alors à l'éternelle question de l'impression des pièces pour la question du New-Jersey. M. Medill, de l'Ohio, parle fort longuement en faveur des membres non commissionnés. Il n'avait pas fini au moment du départ de cette lettre.

DERNIERES DATES

New-York	fev 28	Liverpool	jan 4
Boston	fev 27	Londres	jan 3
Philadelphie	fev 28	Havre	jan 10
Washington	fev 28	Paris	jan 9
Baltimore	fev 28	Bordeaux	jan 10
Charleston	mars 1	Madrid	jan 1
Vera-Cruz	fev 10	Cadix	dec 31
Tampico	fev 5	Havane	fev 27
Mexico	fev 4	Houston	fev 21

COMMERCIAL.

SITUATION GÉNÉRALE DES COTONS EN ANGLETERRE PENDANT LES ANNÉES SUIVANTES.

IMPORTATIONS. *Lieux de provenance.*

	Etats-Unis.	Brésil.	Egypte.	Autres sortes.	Total.	Stock au 1 jan.	Consomm.
En 1839...balles	813,300	97,455	31,576	109,908	1,112,166	265,170	1,198,744
1838	1,108,156	137,479	28,461	141,077	1,431,879	241,190	1,166,761
1837	1,248,750	118,806	39,399	175,151	1,76[illegible],271	209,380	1,220,856
1836	788,505	165,186	32,946	226,910	1,301,180	269,000	1,166,315
1835	763,200	143,880	40,719	140,646	1,191,222	250,010	1,041,000
1834	731,500	102,695	6,263	102,484	942,404	165,360	975,200
1833	654,735	164,190	2,668	109,826	932,117	116,150	935,170
1832	657,705	116,645	40,280	114,579	[illegible]	248,120	891,200
1831	630,163	170,234	36,675	49,513	906,190		866,819
1830	618,160	192,567	13,365	47,260	871,898		781,180
1829	460,900	159,435	34,402	101,017	746,206		
1828	444,617	165,564	31,910	108,960	751,410		

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.
Navire John & Robert, McKechnie, Liverpool, A & J Dennistoun & co
Independence, McAlpin, Liverpool, L H Gale
Lagado, Foster, Liverpool, do
Commerce, Julius, Liverpool, Moss & Harris
Mile, Thompson, Havre, L M Gale
Athens, Chase, Havre, T C Jenkins
Brick Leander, Pierce, Gênes, A D Gove
Edward, Thomas, Alexandrie, D.C. Lambeth & Thompson
Goel. Hero, Sabatá, Havane, R Groning & co
Botte, Reynolds, Mobile, A W & R M Haines
Wave, Clark, Matagorda,

ARRIVÉS.
Bateau de remorque Huntsville, Davis, des Passes, ayant mis en mer le navire Diadem et le brick Swan—Il a amené dans le port la goel. Doric. Laissé la barre N. E. le 8 du courant, à 6 heures p. m. Aucun bâtiment en vue.
Bateau de remorque Hudson, Davis, de la Passe S. O. ayant mis en mer les navires Flavius, Cherokee, le brick Pandora et à la barre le navire Delaware—Il a amené dans le port le brick Durham Castle. Laissé la barre le 7 courant, à 3 heures p. m. Rien de nouveau.
Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes, avec les goels. Henry Clay et Louisa. Laissé la barre N. E. le 7 courant, à 9 heures p. m. Aucun bâtiment en vue.
Brick Durham Castle, Davidson, de Galveston.
Goel. Henry Clay, Patterson, de Tabasco.
Goel. Doric, Rouillard, de la baie d'Aransas.
Steamer Artisan, Houston, de Lafourche.
Steamer Osceola, Oakman, de Clarksville.
Steamer Washington, Wheeler, de Lafourche.
Steamer Norfolk, Smith, de Cincinnati.
Steamer Swan, Day, de la Mobile.
Steamer Ganges, Wilson, de Tebula.

MEMORANDA.
Arrivé à Boston, le 24 fev—Navire Margaret-Scott.
Expédié à New York pour ce port, 27 fev—Navire Emblem, Talbott.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

☞ Nous sommes autorisés par Mr. E. MONTEGUT à annoncer qu'il est candidat à la place de Maire, à la prochaine élection. 5 fev—☞

Messieurs les Editeurs,
Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Messieurs les Editeurs.
Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme candidat à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des
1ère, 2de et 3me MUNICIPALITES.

Monsieur l'Editeur,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. GUYELLIER, cédant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.
24 déc—☞ VOX POPULI.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que Mr FREDERIC BUISSON à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra le vote de nombreux partisans. 27d

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Recorder de la 2ème municipalité. Il recevra le vote de nombreux partisans. 4 mars

☞ La goëlette MERCHANT, de la Havane, commencera à décharger sa cargaison ce matin. Les consignataires sont requis d'obtenir leurs permis et venir recevoir leurs marchandises. 10 mars

AVIS.—Le paquebot régulier à vapeur ATALANTA, d'une marche supérieure, capitaine A. O. Powell, partira aujourd'hui, mardi, à 4 heures P. M. pour la ville de Yazoo et tous les ports intermédiaires. Les passagers devront être à bord exactement à l'heure susdite, vis-à-vis la rue Poydras. 10mars

☞ Le navire à vapeur GREAT WESTERN, capitaine Hoskin, partira de New York, dans le courant de cette année, aux époques suivantes: 10 mars, 9 mai, 1er. juillet, 15 août, 10 octobre, et 1 décembre. Pour passage, s'adresser à
3 m—1m RICHD. IRVIN, 98, Front st. New-York.

☞ Le Docteur E. KIEFER informe respectueusement ses amis et le public qu'il a transporté son office au No. 105 de la rue Carondelet, entre les rues Poydras et Perdido, où il pourra être consulté de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi et de 4 à 5 P. M. 7 mars

NIXON & CO.,
Négocians Commissionnaires,
98, Water street,
New-York.

AUX COMMERÇANTS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.
NOUS recevons [illegible]

[illegible]

VETEMENS CONFECTIONNES—8 malles vêtements légers convenables pour le printems, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 60 Camp. 10mars

CIGARES—100 milliers cigares, arrivés récemment et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 60 Camp. 10mars

PARFUMERIE—30 malles de parfumerie bien assortie, venant d'être reçue et à vendre par POLLARD & GREEN, 29, Chartres. 10 mars

BEURRE—10 barillets beurre de l'Ouest, à vendre à bas prix par ADAMS, HARTWELL & Co, 86, Poydras. 10 mars

SUCRE & MELASSE—A vendre à la côte par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 mars

ACIER de Hasenclever, garanti, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 10 mars

SIROP de Limon—100 caisses, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 10 mars

CHAPEAUX—Blancs et noirs de Russie, de qualités fines et communes, à vendre par FROST & Co, rue Douane.

SIROP ET CIDRE—300 caisses sirop de limon, et 200 caisses cidre champagne, à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 10 mars

CORDAGES—200 rouleaux cordes de Manille, de grosseurs assorties, et 20 haussières, à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 10 m

AIL—3000 macornes d'ail, en débarquement et à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 10 mars

MASTIC—Fait avec de l'huile de lin anglaise, en barils, barillets et boites, à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 10 mars

AIGUILLES—De R. Hemmings & Fils, perfectionnées, constamment à vendre par POLLARD & GREEN, 29, Chartres. 10 mars

MAQUEREAUX—Un petit lot de maquereaux No. 2, à vendre pour clore une consignation, par JOS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 10 mars

EAU DE VIE DE COGNAC d'importation directe, à vendre en magasin par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 10 mars

HUILE de Lin de Hollande—6,000 gallons, à vendre en magasin par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 10 mars

PORC—300 barils porc mess, prime, épaules et machoires, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue du Commerce. 10 m

TOILE A SACS—300 pièces toile à sacs en chanvre de 44 pouces, reçues récemment, et à vendre à bas prix, par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 10 m

JAMBON ET GRAISSE—40 boucauts jambon frais d'excellente qualité; 150 frequins graisse, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17 Commerce. 10mars

EAU DE COLOGNE—Véritable de la fabrique de Maria Farina, en caisses directement et récemment de Cologne; par HUGO C. GILDEMEESTER, 45 Bienville. 10mars

FROMAGE DE HOLLANDE—40 caisses en très bon état venues directement de Rotterdam, à vendre en magasin par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 10mars

HABILLEMENTS—Un assortiment d'habillements à bas prix, convenables aux [illegible] de la campagne, et à l'usage des habitans, à vendre par FROST & Co, rue Douane. 10 m

TOILES D'ALLEMAGNE—Platilles royales, Bretagnes coton 7/4, bonneterie bleue et blanche de toutes qualités, ainsi que de la toile à chemises, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 10 mars

DIAMANTS—Un joli assortiment de roses diamants de la première eau 1 à 80 au carat, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville. 10 mars

CANDELABRES—Une belle paire de candélabres, richement ornés, fort adaptés à la décoration d'un salon ou d'une salle publique, en magasin et à vendre par F. H. GALLWEY, 6, Conti. 10 m

FER DE SUEDE—Plat, carré et rond, ainsi que fer en barres, se trouvent constamment en vente, en magasin par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 10 mars

VINS—Chateau Margaux, Cantemerle, vins du Rhin, kirsch &c, à vendre en magasin par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 10 mars

PARFUMERIE—30 malles parfumerie bien assortie pour le détail et pour le commerce de l'intérieur, à vendre par POLLARD & GREEN, 29, rue de Chartres. 10 mars

CERCLES DE FER—400 paquets, en qualité supérieure de Staffordshire assortis de 1 à 2 pouces, en débarquement du navire St Lawrence, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 10m

GENIEVRE DE HOLLANDE—250 pipes, des marques du Bateau-à-Vapeur, du Lion et du Cygne, reçues directement de Rotterdam et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par HUGO C. GILDEMEESTER, 45, Bienville. 10 m

CHANDELLES, HUILE, CUIVRE ET ZINC—300 caisses blanc de baleine de New-Bedford, 30 pipes huile de baleine pressée en hyver, de première qualité, 20 do non raffinée, 30 barils do raffinée, 300 caisses cuivre à couvertures de maisons, 300 feuilles tôle, 40 barriques zinc pour couvertures de maisons, reçues en consignation et à vendre par WALTEN & COCKAYNE, 18, Nlle-Levée. 10 mars

A LOUER PRESENTEMENT—Un Magasin et dépendances, rue Conti, près la rue Chartres. On vendra les vitrières comptoirs et tente. WIOTTE & SALLÉ, encoig. Chartres et Conti. 10 mars—6

A VENDRE OU A LOUER—Le beau bien de campagne situé à un mille au-dessous du ferry de la première municipalité, de l'autre bord du fleuve, autrefois la résidence de Madame Duverjé, se composant d'une superbe maison de maître et ses dépendances, d'un joli parterre, verger, &c, le tout en bon état. [illegible] Pour les conditions, s'adresser à B. OLIVIER, 215, rue Royale. 10 m—50

BRODEQUINS, BOTTES, SOULIERS—Un assortiment général de chaussures, constamment en vente par FROST & Co, Douane. 10 m

TAFFETAS GOMMÉ—20 pièces taffetas gommé, 10 do batège vert pour voiles, 10 douzaines ceintures, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, Royale. 10 m

VINS DE BORDEAUX—40 barriques vin rouge Montferand, 15 do de St. Estephe, 20 do de St. Emilion, 10 do-do St. Julien de choix, 10 demi barriques vin blanc Haut Sauternes 400 caisses vins de diverses qualités, 50 de Lafitte et Chateau Margaux, 30 de cerises à l'eau de vie, 4 caisses prunes d'Ante en boites de fer-blanc, 20 do liqueurs assorties, 15000 bouchons, courts, longs et à champagne, 20 paniers guignolet d'Anger, 25 boites saumon à l'huile, 40 de petits pois au beurre, 20 paniers vin de Champagne de qualité supérieure, 30 do anisette fine, 10 caisses absynthe, 25 do Kirshwasser, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, Royale. 10 m

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour faire les affaires de commission et d'encan, sous la raison de VINCENT, VIGNIE et DE FERIET. Leur magasin est rue de Chartres no. 112 entre St. Louis et Conti.
Nouvelle Orléans le 10 mars 1840.
W. P. VINCENT,
NORBERT VIGNIE,
10mars—6 GABRIEL DE FERIET.

MONTRES—LOUIS MUH donne avis à ses amis et au public, qu'il vient de recevoir des montres patentées de chasse et à double fond, montées en pierres et balanciers, chronomètre. Aussi quelques-unes pour dames toutes avec boitiers anglais. Il les offre à des prix modérés au no. 81, rue de Chartres. 10mars

AVIS CONCERNANT LES TABACS.
LES magasins à tabac d'en bas sont maintenant ouverts et préparés pour la réception. Ces magasins sont à l'épreuve du feu et comme ils sont munis de vingt presses chaque boucaut peut être séparé du tabac avant l'inspection ce qui permettra de vérifier exactement la tare et le poids net. Avantage très grand pour le vendeur comme pour l'acheteur; pour le vendeur, parce que tout le tabac pourra être replacé dans les boucauts; pour l'acheteur parce qu'il aura l'occasion de bien voir l'article acheté et de connaître les avaries de leur genre. Ces magasins étant situés sur le bord même du fleuve, il y aura une grande économie de frais de transport soit en déchargeant des bateaux à vapeur soit en chargeant à bord des bâtimens, sans compter qu'on aura aussi moins de frais de transport pendant le court trajet des magasins à bord et *vice versa.*
Par ordre des commissaires.
10 m—3m3p DUGGAN, garde magasin.

N. D. CHAMBERLIN ont à vendre au no. 40, rue Gravier, 100 barils rum de la Nouvelle Orléans; 40 barils eau de vie imitation New York; 40 barils genièvre, 50 do whiskey commun; 20 do huile de lin; 15 do esprit de therebentine; 20 barils huile clarifiée en hiver; 150 barils résine raffinée; 25 barils salpêtre raffiné; 100 balles étoupe; 300 tambours figues de Smyrne; 15 balles clous de girofle; 400 paquets cassé; 30 sacs gingembre; 10 barillets idem en poudre; 50 sacs poivre; 200 caisses thé impérial, en boites de 13 liv. 20 do de 5 liv; 20 caisses [illegible] no. 1, 16 pipes, 40 quarts barriques et 20 quartaux vieux vin des Canaries; 4 demi pipes et 20 quarts Madère L P; 10 demi pipes vieux vin Sherry pâle et foncé; 75 caisses do; 60 quarts Malaga doux; 30 barriques et 20 demi barriques vin rouge; 800 caisses vins différens crûs; 30 paniers Bourgogne mousseux; 100 paniers Champagne; 30 barils ciment hydraulique; 30 moulins à coton de l'Aigle, différentes grandeurs et garantis. 10mars

LES soussignés reçoivent par le navire Eleanore, en débarquement un joli assortiment de marchandises nouvelles pour modes des printemps:
Mousseline, jaconnas batiste imprimés,
Gants et mitaines filet, unis brodés,
Chale et pelerines de de,
Chapeaux paille Italie et paille de riz,
Coiffures, capottes écrues pour femmes, effets et enfants,
Matelots pour garçons et robes pour fillettes, unies et brodées,
Un beau choix d'entre-deux brodés et dentelle fil.
Do do en Valenciennes.
De plus à solder à bas prix une forte partie d'écharpes, voiles, pelerines, et divers articles convenables au marché mexicain.
LEFEBVRE & Co.
10 mars—6 40, rue Conti, entre Chartres et Royale.

E. FREMAUX, libraire, marchand de papier peints et de fournitures de bureaux, rue de Chartres, no. 147, sous l'Hôtel d'Orléans, entre St. Louis et Toulouse, vient de recevoir par le navire Eleanor, du Havre, une grande quantité de romans nouveaux des meilleurs auteurs et une grande collection de pièces de théâtre, nouvelles.
Balzac, Beaurepaire, [illegible]; Un grand nombre de Œuvres complètes, Alex. Dumas, Maitre Adam; de capt. Pamphile; de Œuvres complètes, E. Sue, Delestgar; de Histoire de la marine; de Arthur; de Œuvres complètes; G. Sand, Gabriel; de Œuvres complètes; Gozlan, les Tourelles; F. Soulié, le Serpent; du Homme de lettres; do Diane et Louise; de Œuvres complètes; Scribe, une maîtresse anonyme; Arago, souvenirs d'un aveugle; Saintine, Antoine; Viel de Castel, Arthur d'Aizac; F. Soulié, Maitre d'Ecole; Al. Brot, Comtesse aux 2 galans; Viel de Castel, faubourg St. Honoré; Karr, une Folle histoire; J. Janin, les Catacombes, Barbe, Melchior; Raymond, Mémoires de Valdépeyre; de Balzac, Carlo; Karr, la Jeune aveugle; Balbi, Géographie; Musée des familles de 1839, do complet; Magasin pittoresque; Magasin universel; Mosaïque; Janin, Musée de la caricature; Dunlan, Musée; le Monde Dramatique 700 vol. Béranger, Œuvres complètes nouvelle édition. Norvins, Histoire de Napoléon; Mémoires de St. Simon; Histoire parlementaire de la Révolution française.
France pittoresque, monumentale, militaire et maritime; Œuvres complètes de Chateaubriand, Voltaire, Rousseau, Corneille, Molière, Racine, Fénélon, Tahiter, Lord. Byron, Paul de Kock, Beaumarchais, la Harpe, Mme de Staël, &c. Dictionnaire français de B. Landais, Boiste, Raymond et de l'académie; Grand assortiment de livres élémentaires anglais et français; manuels, livres de médecine, de droits et de prières, livres de piété, latins et italiens; fournitures de bureaux et pour dessin; grand choix de papiers peints de 20 cents à $1 75 le rouleau; bordures [illegible] de $1 25 à $4; vues peintes pour salles et salons [illegible] de chambres et chemises, [illegible]
E. FREMAUX 16 mars—6

MAGASIN DE GRAINES DE LA LOUISIANE, No. 128, rue du Canal [illegible]

[illegible]

VENTE PAR LE REGISTER.
[illegible]
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

SUCCESSION de feu Elizabeth Noël—Vente par le Register des Testaments—Le lundi, vingt-trois mars 1840, à quatre heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 mars 1840, il sera vendu au ci-devant domicile de la défunte, au faubourg Marigny, rue de l'Histoire, entre les rues des Grands Hommes et de Craps, les effets mobiliers dépendant de la succession de la dite défunte, et consistant en meubles meublants &c.
Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
10 mars Register des Testamens.

SUCCESSION de feu Alexandre Servant Granjean—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Auguste Moller, exécuteur testamentaire datif du défunt, ne serait point homologué [illegible]. Par ordre de la cour,
10mars W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tes.

VENTES DE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Vente par le Shérif—Cour de District, Louis Solomon et Louis Auguste Neel, contre John S. Hurst et al—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, par l'Honorable Cour du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nlle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi 15 avril prochain, à une heure de relevée, sans estimation et pour tel prix qui sera offert, les propriétés hypothéquées suivantes, savoir: les propriétés situées à Hurtsville dans ladite paroisse de Jefferson, au dessus de la Nlle-Orléans, désignées de la manière suivante sur un plan original dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la dite Paroisse, en date du 17 de mars 1837, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, à la Nlle-Orléans.

1o Seize lots de terre situés sur la batture en face de Hurtsville, désignés par les lettres A B C D E F G H I J K L M N O et P, ayant chaque plus ou moins, trente pieds de face à Front street (rue de Devant) et s'étendant dans la profondeur jusqu'au fleuve.

2o. Douze îlets ou carrés de terre, désignés par les numéros un, deux, neuf, dix, onze, douze, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt cinq et vingt six, bornés de la manière suivante, savoir:
1o. L'ilet numéro un, borné par les rues Front Arabella, Joseph et de la Levée.
2o. L'ilet numéro deux, borné par les rues Front, Arabella, Levée et Nashville.
3o. L'ilet numéro neuf, borné par les rues de la Levée, Nashville, Arabella et Tchoupitoulas.
4o. L'ilet numéro dix, borné par les rues Arabella, Levée, Tchoupitoulas et Joseph.
5o. L'ilet numero onze, borné par les rues Joseph, Arabella, Tchoupitoulas et Jersey.
6o. L'ilet numero douze, borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, Nashville et Joseph.
7o L'ilet numéro dix-sept, borné par les rues Jersey, Nashville, Arabella et Laurel.
8o. L'ilet numéro dix-huit, borné par les rues Jersey, Laurel, Arabella et Joseph.
9o L'ilet numéro dix-neuf, borné par les rues Laurel, Joseph, Arabella et Levée.
10o L'ilet numéro vingt, borné par les rues Laurel, Nashville, Arabella et Live Oak.
11o L'ilet numéro vingt-cinq, borné par les rues Live Oak, des Magasins, Nashville et Arabella.
12o L'ilet numéro vingt-six, borné par les rues Live Oak, des Magasins, Arabella et Joseph.

13o Cinq îlets ou carrés de terre, désignés par les numéros vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente et trente-un, étant bornés comme suit, savoir:
1o L'ilet numéro vingt-sept, borné par les rues Joseph, Arabella, des Magasins et du Camp.
2o L'ilet numéro vingt huit, borné par les rues Arabella, Nashville, des Magasins et du Camp.
3o L'ilet numéro vingt-neuf, borné par les rues Nashville, Eléonor, Magasins et du Camp.
4o L'ilet numéro trente, borné par les rues Eléonor, des Magasins et du Camp, et la ligne qui le divise de Bloomingdale.
5o L'ilet numéro trente-un, borné par les rues du Camp, Eleanor et Chesnut, et la ligne qui le divise de Bloomingdale, ensemble toutes les améliorations qui se trouvent sur ces différents morceaux de terre.

Aussi deux cent soixante-dix-sept actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, portées sur les livres de la dite Banque, au nom de Cornelius Hurst.
Conditions de la vente—*comptant.*
MANUEL J. GARCIA,
10 mars—3,bn 30j. shérif.

COUR DE COMMERCE, No. 2111—D. T. Walden contre John Caldwell—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable Cour de Commerce de la Nlle-Orléans, il sera vendu sur les lieux, mardi, 17 du courant, à 10 heures du matin, le contenu du magasin no. 63, rue de la Nouvelle Levée et immédiatement après, le contenu du magasin no. 98, rue du Commerce, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. CHS. F. HOZEY,
10 mars—10,13,17 Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—No. [illegible]—Vaudricourt & Laudumiey contre leurs créanciers—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge, le 7 mars 1840—Il est ordonné par la Cour que toutes personnes y intéressées [illegible] cette affaire par le syndic, ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence d'icelui et le syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure de cette affaire.
Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 9 mars 1840.
10 m—3m 10j ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—No. 11,361—Lawrence & Legendre contre leurs créanciers—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge, le 7 mars 1840—Il est ordonné par la Cour que les créanciers des insolvables, s'assemblent dans l'étude de F. Grima, notaire public, le vendredi 10 avril 1840, pour délibérer et nommer un syndic en remplacement de J. H. Raboteau, démissionnaire.
Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 9 mars 1840.
10 m—3,m10j ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—No. [illegible]—H. G. Schmidt contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, le 9 mars 1840—Il est ordonné par la Cour que toutes personnes à ce intéressées, soient et sont sommées de fournir sous dix jours à partir des publications du présent ordre, les causes pourquoi le tableau de distribution soumis par le syndic dans cette affaire ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence et le syndic déchargé.
Par ordre de la cour,—Nlle. Orléans, 9 mars 1840.
10mars—3 ARMAND PITOT, Greffier.

JE soussigné, *Hermogène Cantrelle*, nommé par M. Lucien Hermann, Notaire Public pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Mess. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros des gagnants, certifie par les présentes, que j'ai assisté comme témoin, au dépôt de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans ladite roue, et que lesdits numéros sont déposés [illegible] au public.
Numéros sortis jusqu'à ce jour 85,000.
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1840.
10 mars [Signé.] H CANTRELLE.

JE soussigné, *Lucien Hermann*, Notaire Public, certifie par les présens que Mr. Hermogène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de propriétés foncières dont Mrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé ladite roue et y avoir apposé mon sceau, j'en ai pris la clef pour être gardée par moi jusqu'à la prochaine ouverture de ladite roue.
Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1839.
2 déc LUCIEN HERMANN, Not Pub.

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE, [Classe 22.]
16 | 27 | 33 | 18 | 23 | 66 | 75 | 60 | 28 | 1 | 53 | 10.

AUJOURD'HUI LE TIRAGE,
LOTERIE DE LA CLASSE No. 22.
Gros Lot ... $8,000
Un Lot de ... 2,500
Quinze lots de ... 1,150
78 Numéros ballottés—13 sortant.
Billets entiers ... $2
Moitiés ... 1 00
Quarts ... 0 50
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
10 mars 98, rue du Canal

Tirage Officiel de la Grande Loterie d'Etat, Classe Extra No. 10 pour 1840.
34 | 48 | 39 | 26 | 35 | 66 | 72 | 13 | 18 | 19 | 70 | 64 | 37 | 56 | 14

GROS LOT DE $10,000.
☞ BILLETS SEULEMENT $3 00—☞
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE No. 11 pour 1840.
☞ Autorisée par la Législature de l'Etat.—☞
Devant être tirée Mardi 10 Mars 1840, à 7 heures p.m. à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 Numéros—12 Sortants.
PROGRAMME:
1 Lot de $10,000 ... $10,000
1 ... 3,000 ... 3,000
1 ... 1,600 ... 1,600
1 ... 1,200 ... 1,200
1 ... 1,000 ... 1,000
[illegible] ... [illegible] ... 5,000
27,814 Lots, montant à $147,794
Billets $3 00—Demi do. $1 50—Quarts do 75 cts.
Paquets de 25 billets pour $75 00 garantis devoir tirer au moins $20 00.
Paquets de 25 demi billets pour $37 50, garantis devoir tirer au moins $10 00.
Paquets de 25 quarts de billets pour $18 75, garantis devoir tirer au moins $5 00.
Pour paquets ou billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, ou à l'encoignure St-Louis et Chartres. 10 mars

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Seront données à quiconque ramènera la griffonne LOUISA alias QUIQUITTE, chez le soussigné. Elle s'est absentée il y a quatre jours, et l'on est connue pour avoir appartenu à MM. Guimbelotte et Fre. Arrond. de la 3e. Municipalité. Elle est âgée d'environ 20 ans, jolie [illegible] très forte, elle est créole de la Mobile et habite la Nouvelle-Orléans depuis l'âge de 6 ans; il est probable qu'elle cherchera à s'employer comme blanchisseuse, couturière, cuisinière ou repasseuse. On l'a fréquemment rencontrée au côté du [illegible] steam-boat.
Les capitaines sont spécialement notifiés de ne pas la recevoir à bord ou lui donner d'emploi. 10 m—6

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de Edward Salzmann, soit par billets ou autrement, sont priées d'en donner avis au syndic soussigné, dans les dix jours qui suivront cet avis, pour être à même de remplir immédiatement le tableau de distribution.
9mars—6 FREDERICK FREY.

CONSULTATIONS MEDICALES, RUE DU CANAL, No. 126.
LE DOCTEUR BARELLE, de la faculté de New York, [illegible]

[illegible]

[illegible] LEXINGTON [illegible] JOSEPH DANDIS & CO. 28, Poydras.

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE ET LIEUX INTERMEDIAIRES—Le beau steamer PIKE, de première marche, capitaine Edmonds, partira positivement ce jour, mardi 10 mars, à 10 heures du matin. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à
10 m GEO. GORMAN & Co.

PAQUEBOT REGULIER.
POUR LITTLE-ROCK, Van-Buren, Fort Gibson et Fort Smith—Le [illegible] bateau à vapeur bien connu, JOHN JAY, capitaine Mason, partira positivement pour les ports ci-dessus, aujourd'hui, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout de la rue Girod, ou à
10 m W. S. BROWN, 30, rue Gravier.

PAQUEBOT REGULIER.
Le bateau-à-vapeur TUSKINA, ayant [illegible], partira positivement pour la Providence, Vicksburg, Millikins Bend, Grand Gulf, Rodney et Natchez—Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue du Canal, ou à J. HALL & A. L. BEIN, 19, Nlle-Levée.

POUR ST. LOUIS, ALTON, GALENA & DUBUQUE—Le beau bateau à vapeur OSCEOLA, capitaine Wm. Atkeson, partira pour les ports susdits, aujourd'hui à 10 heures. Pour fret de quelques tonneaux ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
10 m BOHANNAN & JOHNSON, 76, Camp.

AVIS—Le superbe bateau à vapeur EMPEROR, fin marcheur, capitaine A. [illegible], partira positivement pour Shawneetown, Evansville, Louisville et tous les ports intermédiaires, aujourd'hui mardi à 4 heures p. m. Les passagers devront être à bord à l'heure fixe.
10 m PIERCE SHANNON & BRO., Agents.

Le superbe bateau à vapeur COLUMBUS, capitaine Rhodes, partira positivement pour l'Ecore Fabre, Scarborough landing (Ark.) le bayou Bartholomé, Monroe, Bayou L'ours, Harrisonburg, Ouachita et tous les ports intermédiaires, aujourd'hui mardi à 4 heures p. m. Les passagers devront être à bord à l'heure fixe. Les passages pourront débarquer sur toute la côte.
10 m PIERCE SHANNON & BRO., Agents.

POUR LOUISVILLE—(Aujourd'hui)—Le superbe bateau-à-vapeur GREY-EAGLE, capitaine John Shallcross, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira aujourd'hui, à midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
10 m LAYET & AMELUNG, 17, rue du Commerce.

Le superbe bateau à vapeur EMPEROR, fin marcheur, ayant presque tout son chargement engagé, partira positivement pour SHAWNEETOWN, Evansville, Louisville et tous les ports intermédiaires, mardi soir, à 4 heures, P. M. du bout de la rue Poydras. Les passagers sont requis de se trouver à bord. S'adresser à
9 mars PIERCE SHANNON & BRO. Agens.

PAQUET REGULIER.
Pour YAZOO-CITY, Satartia, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, et Natchez—Le steamer ATALANTA, capitaine A. O. Powell, partira le mardi 10 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
9 mars Wm. C. TOMPKINS & Co. 60, rue du Camp

POUR ST-MARTINVILLE, ATTAKAPAS.—Le steamer ALEX. PORTER, capitaine A. N. Mosley, partira mardi, 10 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à J. HALL & BEIN,
9 mars 19, Nouvelle Levée.

POUR OPELOUSAS, et les ports intermédiaires.—Le steamer CINDERELLA, capitaine A. Irvin, partira positivement mardi prochain, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
9 mars FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

POUR ST-LOUIS ET ALTON—Le steamer neuf METEOR, capt. J. W. Dunica, partira sous peu pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant des emmenagements pour les passagers de la chambre et de l'entrepont, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier ou à GODFREY, LAWRIE ET SMALL.
6 m 36, rue Gravier.

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE et les ports intermédiaires.—Le steamer MONARCK, partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser à
6 mars LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

POUR ST-THOMAS.—La goëlette fine voilière ONTARIO, capitaine Proctor, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emmenagements, s'adresser à bord, ou à
10 m JOS. H. ASHBRIDGE, 65, rue Commune.

POUR NANTES—Passage seulement—Le navire neuf PENNLY, capitaine Laroq, partira pour le susdit port, le 15 mars: il peut loger commodément vingt passagers.
Pour le prix du passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue d'Espagne, 2me. Municipalité, ou à
10 m—6 R. A. LEFEBVRE & Co. 10, Toulouse.

POUR NEW-YORK—Premier navire—La goëlette fine voilière VENUS, capitaine Towsend, est actuellement en chargement, et partira dans le courant de la semaine. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
10 mars JOS. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR LES BARBADES ET ST. THOMAS—Premier navire—La belle goëlette fine voilière NEW ENGLAND, capt. Fansworth, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira jeudi 12, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
10mars JAS. H. ASHBRIDGE, 65 rue Commune.

POUR LA HAVANE—La goëlette MERCHANT, partira positivement samedi, 14 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars R. GRONING & Co.

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière DORIC, capitaine Rouillard, ayant partie de son chargement engagé, partira très prochainement. Pour fret ou passage, s'adresser à J. ROBERT & Co,
10 mars 60, Gravier

FRET OU AFFRETTEMENT—La jolie goëlette ROME, de [illegible] tonneaux, [illegible] prendre du fret pour quelque port de l'île de Cuba. S'adresser à WM. C. TOMPKINS & CO.,
10 mars 60, rue du Camp.

A FRETER—La goëlette fine voilière VENUS, capitaine Towsen, portant 1200 barils, s'adresser à
10 mars JOS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR BOSTON—Jour du départ, aujourd'hui.—La barque FAIRFIELD, capitaine Cutts, peut prendre 40 ou 50 barils de fret sur le pont, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
9 mars 31, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Barr, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à
9 mars S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le brick ANTARES, capitaine Hatch, peut prendre encore 300 barils et partira Mercredi prochain. Pour fret, s'adresser à
9mars S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LA MOBILE—La goëlette ROAN, capitaine McElevee, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à J. BRENT CLARK,
9 mars 40, rue de Chartres, au 1er étage.

POUR NEW-YORK—Le brick COURIER, capitaine Williams, partira Mardi, 10 courant.—Pour fret de 75 balles de coton sur le pont ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins du triangle, ou à
9 mars BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

POUR NEW YORK—Le brick MONTEVIDEO, capitaine Race, a besoin de 200 barils de fret pesant. S'adresser à
7mars S. & J. P. WHITNEY 73 rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts ROMULUS, capitaine Webster, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
7mars S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

DEMANDE D'UN NAVIRE—Un navire pouvant porter de 450 à 500 boucauts de tabac pour Gibraltar. S'adresser à JOS. H. ASHBRIDGE,
7 mars 65, Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf A. I., SUSAN DREW, capitaine Babbidge, a commencé à charger et prendra encore du fret, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & CO., 26, rue Bienville, ou à
7 mars E. JAS. JENKINS.

LIGNE DE LA NELLE. ORLEANS ET DE LA MOBILE—La goëlette GOOD INTEREST, capitaine Crighton est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 m J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

La goëlette NEW-ENGLAND, capitaine Fosworth, partira sous peu de jours pour les Barbades et St Thomas. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 m J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR PHILADELPHIE.—La goëlette GEORGE KLATS, capitaine J. H. Beal, partira demain matin. Elle peut prendre encore 150 barils sur le pont; pour ce fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
7 m J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

LIGNE DE LA NELLE. ORLEANS ET DE LA MOBILE—Le packet goëlette SWAN, capitaine Trainer, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 m J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR NEW-YORK—Le brick neuf TECUMSEH, capitaine Pendleton, amarré en face des bâtisses du Triangle, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
7 mars GEO. GREEN & BRO, 98, rue du Camp.

LIGNE DE LOMBARD & Co.
POUR BOSTON—Le paquebot CAROLINE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Joseph ou à
6 mar H. A. NORCROSS & Co. 98, rue du Camp

POUR BOSTON—Le brick FLORENCE, capitaine Rose, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du Triangle, ou à FOSDICK & BROTHER,
6 mars 70, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE OU NEW YORK—La goëlette AUGUSTUS LORD, capitaine [illegible], Pour fret s'adresser à bord, en face des bâtisses du Triangle, dans la Seconde municipalité, ou à
6mars J. ALBERT, 36 rue St. Louis.

POUR LA HAVANE—Passage seulement.—Le brick EAGLE, capitaine Martin, partira pour le port ci-dessus, le 16 courant; il peut prendre plusieurs passagers: pour conditions, s'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue St.-Philippe, ou à
6 m J. ROBERT & Co., 47, rue Bienville.

CHAPEAUX DE PANAMA!!
MANUEL BLASCO & Co., No. 69, rue de Chartres, où l'on trouvera un très grand choix de Chapeaux de Panama extra-fin, tout ce qu'il y a de beau et bon, tel qu'il n'a jamais paru dans le pays.
Aussi—Un grand assortiment de Chapeaux de toutes qualités pour hommes et enfans à large bord, convenables pour l'été, dans les prix réduits comme suit:
Chapeaux en feutre gris, large bord, à $4 et $5;
do. do. noirs, de [illegible];
do. do. blancs, de [illegible];
Chapeaux de soie dernière mode, fabrique de Lavielle, à Paris, à $4;
Chapeaux en feutre gris, large bord, pour enfans, $3;
[illegible]
Aussi un grand assortiment général de chapeaux de toile dernièrement reçues; parapluies; [illegible] habillemens confectionnés [illegible]

AVIS—Le soussigné ayant été nommé syndic des créanciers de Raoul Adam, [illegible]

ARRIVÉ du Havre par le navire [illegible] assortiment de graines potagères [illegible]

A VENDRE OU A LOUER [illegible]

TOILE A DRAPS [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente pour compte des assureurs.
[illegible]
Conditions—comptant.

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu ce matin, à 10 heures [illegible]
Aussi—Un assortiment général de vins, liqueurs, conserves, &c.
Les personnes qui ont des articles à offrir en vente à l'encan, doivent prier de les envoyer avant 10 heures. 10mars—1

PAR J. LEVY.
Vente sans réserve.
IL sera vendu aujourd'hui, 10 du courant, à 10 heures du matin, au no. 46, rue des Magasins, Meubles Français, consistant en
Une très grande glace;
Secrétaire et Bureau;
Un canapé, une très belle table à pilongue et plusieurs autres effets. 10 mars—1

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu aujourd'hui mardi, 10 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, en face de l'Arcade de Banks, rue des Magasins,
Un choix de marchandises sèches, habillemens, ainsi que des bottes, souliers et brodequins.
Aussi, trois superbes coffre-forts en fer, des clous en barillets, savon, saindoux, &c. 10 m—1

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu ce jour, 10 courant, à 1-2 heures, dans la rue St. Pierre, entre Chartres et Levée, et pour compte de qui il appartiendra:
Un billard, quelques meubles et les comptoirs et étagères, le tout endommagé par le feu.
Conditions, comptant. 10mars

PAR L. A. GARIDEL.
MERCREDI 11 du courant, il sera vendu, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis la rue Marigny, débarquant du navire Eléonore, venant du Havre.
100 DAMEJEANNES.
Conditions, à la vente. 10 m

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton avarié.
IL sera vendu, le mercredi 11 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi à la presse à coton à vapeur de la Levée, 23 balles de coton avarié, pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 10 m

PAR R. B. SYKES.
Vente d'Eau-de-Vie et de Liqueurs.
IL sera vendu mercredi, 11 du courant, à 10 heures, à son magasin No. 28, rue Gravier, les liqueurs ci-après décrites:
2 pipes genièvre de Hollande, 2 demi pipes eau de vie de J. J. Dupuy, 2 demi pipes eau de vie de Dumont, 5 quarts de barriques vin de Porto, 2 quarts de barriques Madère, 2 demi eau de vie, 7 barillets de 10 gallons cordiaux.
La vente sera positive et au comptant. 10m—2

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET.
IL sera vendu lundi, 10 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:
Un lot de terre situé au faubourg Washington, mesurant 60 pieds de face à la rue Piété entre Grands Hommes et Cocalvo, sur 160 pieds de profondeur. Ensemble une maison en cyprès et volichée en dehors, ayant 4 chambres à feu, 2 cabinets et galerie et un beau grenier, cuisine, chambres à domestiques à feu, pigeonnier, latrines &c. Une grande quantité d'arbres fruitiers, vignes, &c.
Conditions—Un quart comptant, balance à 6, 12, 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10mars—6

Continuation de Vente sans Réserve de Vins de Madère et de Portugal.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, jeudi 12 courant, à 11 heures dans les magasins situés rue Vieille Levee, No. 4, les vins ci-après détaillés, d'importation directe, et transportés, pour la facilité de la vente, de la rue Carondelet.
Lot No. 1—15 pipes Madère, F B L
" 2—11 " F B
" 3—14 barriques " F B
" 3—11 pipes Oporto, F B
" 4—4 bques. " F B
" 4—10 pipes Oporto.
" 4—1-2 do do.
" 6—30 quarts Madère (Dabney)
" 7—8 pipes Madère de choix (R D & Co) A
" 7 1-2 do do (A)
" 13 1-4 do do.
" 8—13 pipes do de R D & Co (B)
" 9—4 do de R D & C (K)
" 13 1-4 do de R D & C do.
" 10—8 pipes qual sup vieux, R D & C (B.)
" 3 1-2 " Do.
" 3 1-4 " Do.
Pour compte d'autres.
Lot No. 12—8 1-2 pipes Madère de choix, importation de 1835, marquées Leal & Drouse.
Lot No. 13—9 pipes vieux Madère de choix, importation de 1826.
5 1-2 pipes do do do
" 14—10 caisses vieux Madère de choix, importation de 1826, 2 dans la caisse marquée (Leal & Drouse.)
(La suite du marqués B.) 10m

AMUSEMENS.
THEATRE D'ORLEANS.
Mardi, 10 mars,
4e représentation de
LA FAMILLE RAVEL,
Engagée seulement pour six représentations avant son départ pour l'Europe.
1ère Représentation de
LE MONSTRE VERT, OU LE SONGE ACCOMPLI,
Pantomime nouvelle, en 11 tableaux, ornée de transformations, nouvelle et de changemens à vue.
MATHIAS L'INVALIDE,
Vaudeville en 2 actes.
☞ Le spectacle commencera à 6¼ heures.—☞

LE Bureau de Souscription au TIVOLI LOUISIANAIS tenu par Mr. Cosnier sur le Chemin du Bayou, est ouvert rue d'Orléans, en face le Théâtre, où l'on peut souscrire depuis le matin jusqu'au soir.
Le prix de souscription est,
Pour 4 Bals de ... $6 00
Chaque cavalier a droit de conduire 3 dames.
Il est inutile de répéter que tous les jeux d'agrément qui s'y trouvent réunis, contribueront sans doute puissamment aux agréments de ces Bals Champêtres.
Le Grand Orchestre sera dirigé par Mr. COSINI.
25 fev—35

BALS.
SALLE D'ORLEANS.
LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARÉS ET MASQUÉS,
tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine,
PRIX d'entrée:—Cavaliers ... $2
☞ Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
29 nov A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux marchés.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX D'ENTRÉE:
Cavaliers ... $1 50
N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.
Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

AVIS—AUX AMATEURS DES BALS DE CARNAVAL—On trouvera chez le soussigné un grand assortiment de coiffures diverses, faux favoris, barbes complètes, moustaches, mouches, impériales, &c. &c. Le tout perfectionné au genre moderne; ce même établissement offre tous les avantages possibles pour ce qui est de la fraîcheur et du bon goût des meilleurs d'articles qu'il contient.
THEO. GUEDON.
Nouvelle maison Parisienne, rue de Chartres,
25 fev—☞ No. 159, vis-à-vis l'hôtel d'Orléans.

GUATIMOZIN!!!!
Tragédie en 5 actes et en vers, par M. F. PEREYRA.
☞ Par suite d'arrangemens pris avec l'auteur cet ouvrage est actuellement en vente à la librairie de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.
Prix, $1. 26 fev—

GRANDE LOTERIE
D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS,
DE CALLDWELL, OAKEY ET PRITCHARD.
Tirage chaque jour à la Bourse St. Charles.
10,000 LOTS GAGNANTS ... $2,000,000.
Les tickets qui sont encore à vendre à $20, sont garantis n'avoir pas été tirés jusqu'au jour de la vente.
Bureau, encoignure Canal et St. Charles.
La liste de tous les numeros tirés chaque jour est publiée dans les journaux quotidiens. 20 ev

LOTERIE DE DEUX MILLIONS.
Tous les gros lots gagnants sont encore dans la roue.
A L'AVENIR les tirages auront lieu chaque jour à 11 heures du matin, dans la rotonde de l'hôtel Saint Charles.
Les billets resteront peu de temps encore au prix de $20. On peut toujours se procurer des billets qui seront garantis n'avoir pas été tirés, soit avant, soit après les heures du tirage, chez les directeurs et propriétaires.
CALDWELL, OAKEY & PRITCHARD,
5 mars encoignure Canal et St. Charles.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, ce 7 Mars 1840.
DES soumissions cachetées seront reçues au bureau du caissier, jusqu'au 20 mars courant pour la fourniture de 300,000 pieds de bois de charpente en cyprès et en pin.
500,000 Briques mentionnant la dimension.
2,000 Barils de Chaux.
Le tout devant être de la meilleure qualité.
Par ordre de la Direction.
9 mars—jusqu'au 20 L. BERNARD, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1840.
UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu à ce bureau, rue du Canal, mercredi prochain, à 10 heures du soir.
Par ordre de la Direction. 9 mars—3

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
à la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépots et d'Actions, Checks, Sceaux, &c, gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les faisaient dans leur atelier à New-York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en mains, du papier de billets de banque, qualité supérieure. [illegible]
L'atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839.
31 février—1 an.

AVIS AU PUBLIC—F. DELOUETTE a l'honneur d'annoncer au public qu'il ouvrira son Académie d'Escrime, rue de Chartres, No. 153, le 10 du courant. [illegible]

[illegible] LUCIEN [illegible]

AVIS RELATIF AU [illegible]

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART [illegible]

AU BON JARDINIER—J. C. GALLEY [illegible]

VENTES A L'ENCAN.
☞ On trouvera sur la quinzième page [illegible]

PAR J. LEVY.
IL sera vendu mardi ce matin, 10 courant, à 10 heures [illegible] au No. 42 [illegible] 20 caisses vin de Porto; 175 caisses vin No. 1, [illegible] 5,000 cigares de la Havane, [illegible]
[illegible] bottes et brodequins.
[illegible] marchandises [illegible]

Vente de Meubles.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu mardi, 10 du courant, à 4 heures p. m. au magasin No. 2 rue de la Commune [illegible] meubles [illegible]. Vente positive. 9 mars

PAR A. B. [illegible].
Bureau No. 32, rue Conti.
IL sera vendu mercredi prochain 11 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Un Terrain situé rue Piété à l'encoignure de la rue d'Amour, mesurant 30 pieds sur 120 de profondeur, ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus et qui consistent en une maison en bois de chaland, contenant [illegible] carrés, avec cheminées, un cabinet et une galerie de 10 pieds de large, un puits et des lieux. Le terrain est entouré. Conditions—comptant.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 mars—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente pour le compte du gouvernement des Etats Unis.
JEUDI prochain, 12 du courant, dans la rue Toulouse, No 16, près de la rue de la Levée, par ordre du major G. P. Taylor, commissaire de l'armée des Etats Unis, il sera vendu à 4 heures P. M., une quantité de vivres provisions tel que porc, haricots &c.
Conditions comptant. 9 mars

PAR R. B. SYKES.
VENTE DE BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
Sans réserve.
IL sera vendu jeudi, 12 mars, à 10 heures du matin, en magasin No. 20, rue Gravier, encoignure de la rue des Magasins, au premier étage, le plus grand assortiment de Chaussures de première qualité qui ait été offert en vente dans cette ville, comprenant plus de 300 caisses, toute d'importation récente, proprement expédiées à cet effet pour ce marché.
Conditions de la vente—$300 et au-dessous, au comptant; toutes sommes au-dessus de $300 à 30 jours de terme; et au-dessus de $500 à 6 mois, en billets endossés à satisfaction.
On devra remplir les conditions de la vente dans cinq jours du jour de la vente; autrement les marchandises seront revendues pour le compte et aux risques de l'acquéreur.
On peut examiner ces chaussures avant la vente.
9 mars—3 T. W. BEAMISH.

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Vente sans réserve.
Il sera vendu jeudi prochain, 12 courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité (Salle des Bains) rue St. Louis:
Un lot de Terre, situé au nouveau faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Union (ci-devant [illegible]) sur 125 pieds de profondeur (mesure française) entre les rues Urquhart et Morales; lequel lot de terre est une partie du terrain qui forme l'encoignure des rues de l'Union et Morales, lequel est désigné par le No. 368 de l'îlet No. 20—Ensemble une charmante maison construite depuis environ 15 mois, briquetée entre poteaux, et couverte en bardeaux, composée de 4 appartemens, d'une galerie de chambres et d'une vaste grenier; le tout en parfait état, puits, latrines, &c. &c.
Condition—Moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
Le propriétaire se trouvant dans la nécessité de vendre, invite les personnes qui voudraient en faire l'acquisition à bien vouloir examiner cette propriété avant la vente. 9 mars—6

PENSION ET CAFÉ.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, jeudi, 12 ct., à 11 heures, l'assortiment de vins et de liqueurs, les comptoirs, l'ameublement, les tuyaux de gaz et le bail du café situé au no. [illegible], dans la rue du Camp, le propriétaire désirant quitter cette ville. Cet établissement est admirablement situé, en face de l'Arcade de Caldwell, et les personnes désirant prendre ce genre d'affaire ne sauront trouver une meilleure occasion. 9 mars

PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu, le 13 mars courant, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis:
Un lot de terre situé au faubourg Bouligny, désigné par le No. 32, divisé en dix lots et compris entre les rues Valence, Prytanée, Bourdaux et Barras. Cette vente sera faite à charge d'acquitter la créance que Sieur Philippe doit à Mr. Louis Bouligny.
Conditions comptant.
☞ On recevra des conditions à l'amiable jusqu'à ce jour
8 mars—3 J. JOLLY, chargé d'affaires.

PAR A. L. FERNET
Bureau No. 81, rue Conti.
IL sera vendu mardi prochain, 10 du courant, à midi, sur les lieux.
Le café connu sous le nom de GREEN COFFEE HOUSE, rue du Camp, attenant au théâtre du Camp qui sera sans doute ouvert de nouveau dans peu de temps.
Il est inutile de dire que le GREEN ROOM est des plus avantageusement placé et a un grand nombre d'habitués. [illegible] le quitter [illegible] mériter son attention toute particulière. Le dit café sera vendu en vente publique [illegible] le 10 courant. On peut s'adresser au propriétaire sur les lieux, ou au soussigné. 6fa

PAR J. A. BEARD.
Propriétés dans la Première Municipalité.
IL sera vendu à l'encan, le vendredi, 14 courant, à midi, dans la salle des Bains de l'Hôtel St. Louis:
Les propriétés suivantes vendues pour régler un intérêt de société, savoir: Quatre lots de terre de valeur situés dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Marais, Toulouse et Villeré, désignés sur le plan par les nos. 1, 2 et 4, mesurant chacun 28 pieds 11 pouces 9 lignes de face sur 120 pieds de profondeur. Les banquettes sont toutes faites et pavées. Ces propriétés sont bien situées, étant dans le voisinage immédiat de la seconde municipalité.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, à raison de 10 pour cent par an [illegible].
L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6mars

PAR L. A. GARIDEL.
Succession de Madame Veuve B. Duverjé.
IL sera vendu le mercredi 11 mars prochain à midi à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis
75 Esclaves de choix, habitués aux travaux d'une habitation, parmi lesquels se trouvent un ingénieur, des charpentiers, tonneliers, forgerons, laboureurs, charretiers, &c.
L'âge et les talents de chaque esclave seront annoncés au moment de la vente.
Cette vente sera positive et sans réserve, rendue afin de partage entre les héritiers de feue Madame Veuve B. Duverjé et Mr. F. Verret copropriétaire [illegible].
Conditions—Un an de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 fev

Propriétés immobilières.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu le mardi, 10 mars, à midi, à la salle des Bains de l'Hôtel St. Louis—Cinq lots de terre situés dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Hunter et Roffignac, conformément à un plan dressé par Charles F. Zimpel et déposé dans l'étude de H. B. Cenas notaire public. Ces cinq lots de terre mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 6 lignes de face sur 120 pieds de profondeur; [illegible] le voisinage de la propriété [illegible]
Conditions—1-3 comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 fe

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Magasin d'encan rue de Chartres, No. 107.
Succession de Joseph [illegible].
IL sera vendu, samedi, 28 mars prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, dans la rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, en date du 25 Février 1840.
Un certain lot de TERRE situé dans le faubourg Marigny de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Grands Hommes, Union, Craps et Bagatelle, [illegible] du lot No. 562, dans l'îlet No. 28, ayant [illegible] pieds de face à la rue des Grands-Hommes sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
Conditions—Moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, garantis par hypothèque sur la dite propriété, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an pour tout retard de paiement, sans que cette clause empêche de poursuivre ou prolonger le paiement. Les actes de vente pardevant Carlile Pollock not. pub., aux frais des acquéreurs.
26 fev—5 1,25 m

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE ET DU BAUME DE COPAHU.
Par THORN.
Et approuvé par la Faculté de Médecine.
REMEDE positif et infaillible pour Gonorrhée, Refroidissement de l'Urètre, Douleurs du dos et des reins, Pollutions nocturnes, Eruptions scorbutiques, &c. &c.
En offrant ce remède au public le propriétaire se réfère aux nombreuses recommandations qu'il a reçues des principales facultés médicales de l'Europe. Le Baume de Copahu a perdu beaucoup de son crédit par son goût désagréable et les inconvéniens attachés à son emploi. [illegible]
SICKLES & Co.,
15 jan—6m 46, rue du Canal

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, no. 160, encoignure Conti.
La solidité et la promptitude la plus grande dans l'exécution des rateliers est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, puisque les nouveaux procédés dont il est l'inventeur, lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles de un jusqu'à six dents incorruptibles, dont il garantit la durée pendant dix ans.
L'application par lui de la pâte cautérique qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver [illegible]

AUX AMATEURS DU BEAU.
A. CAPDEVIELLE & CO. ont reçu par les derniers arrivages de France, deux Tables [illegible]

GENIEVRE DE HOLLANDE.
[illegible]
HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

FER DE SUEDE.
LE soussigné [illegible] constamment [illegible]
GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

ON offre à condition [illegible]

GOUDRON [illegible]
7 mars JUSTUS VAIRIN & Co, 36, Poydras.

PORC [illegible]
9 mars JUSTUS VAIRIN & Co, 36, Poydras.